

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

VALABLE 5 ANS à partir du 18 décembre 2003

N° 11439-03

MATERIAU PRESENTE PAR : INVACARE POIRIER SAS  
LES ROCHES  
37230 FONDETTES  
FRANCE

REFERENCE COMMERCIALE : JEMINA

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester enduit sur une face de PVC  
ignifugé  
Masse surfacique : 448 g /m<sup>2</sup>  
Epaisseur : 0,47 mm  
Coloris présenté : noir

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique et essai complémentaire  
pour matériau fusible

CLASSEMENT :

M3

DURABILITE DU CLASSEMENT : **non limitée a priori.**

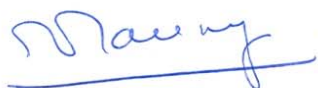
Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 11439-03 du 18 décembre 2003  
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de  
produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi  
du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le **18 décembre 2003**

Chef du Laboratoire  
"Essais au Feu"  
Michèle MAUNY

Responsable de l'essai

D. DI EGIDIO





Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de  
classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.